



103 Boulevard Charles de Gaulle
37540 SAINT CYR SUR LOIRE
Tel / sms : 07.61.43.38.03
contact@2mainsenvoiture.com
Agrément : E 19 037 0001 0

Programme de Formation Permis AAC

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permet de progresser dans votre formation pour devenir un conducteur « sûr » et vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

L'évaluation

Une évaluation de départ obligatoire permettra de déterminer un nombre d'heures prévisionnel pour votre formation. Cette dernière sera d'un minimum de 20h de conduite.

En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation spécifique, que nous adaptons à chaque élève.

Parcours pour la formation théorique

En plus des nombreuses séances hebdomadaires, portant sur des questions « d'entraînement au code », proposées par l'école de conduite aux horaires d'ouverture, un accès sur le site de code en ligne vous sera fourni pour travailler à distance à votre rythme, en fonction du forfait choisi.

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule en collectif, dans les locaux de l'école de conduite. Elle est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière, titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Une pré-inscription est requise sur les listes affichées dans l'école de conduite pour assister aux cours thématiques et pour les tests d'entraînement au code avec la correction effectuée par un enseignant de la conduite.

En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme aux horaires de bureau actuellement 15h00 à 19h00. Pensez à vérifier les jours, les horaires et les thématiques sur le tableau d'affichage.

L'examen théorique général

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé, l'école de conduite si besoin (à voir avec l'enseignant) se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM. Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

Parcours pour la formation pratique

La formation pratique comprend des mises en situation et de la théorie de la conduite.

Pour que cet apprentissage à la sécurité routière se fasse de manière efficace, cette formation se déroule avec des leçons régulières sous le format de l'alternance.

Dans un souci d'adapter au mieux les situations de conduite en fonction du niveau de l'élève et des compétences à travailler, cette formation s'effectue de manière progressive.

Les élèves débutent la conduite par l'apprentissage mécanique dans les rues autour de l'école de conduite et sur des parcours de campagnes environnantes. Ils évoluent ensuite, dans les quartiers résidentiels, dans des zones artisanales et industrielles. Cela de manière à les amener progressivement dans une circulation urbaine propice à la mise en place de la recherche des informations et du respect du code de la route.

Viennent enfin les systèmes de circulation plus complexes que sont les petites rues du centre ville (gabarits), les carrefours difficiles, les rocade et les voies rapides.

Une ou plusieurs manœuvres ponctuent les leçons suivant le niveau de l'élève. Les leçons sont prises autant que possible à des horaires variés, avec de la conduite de nuit l'hiver.

Lors de cette formation, les élèves doivent effectuer au minimum une année d'accompagnement. Au cours de celle-ci les élèves devront réaliser deux rendez vous pédagogique obligatoire avec les accompagnateurs.

En plus de la présence obligatoire des accompagnateurs pendant le rendez-vous préalable (2h) avant le départ en conduite accompagnée, nous recommandons et proposons à la 10ème leçon de conduite, de venir assister à une leçon de « milieu de parcours », afin de faire le point sur la formation de conduite avec tous les « acteurs » concernés.

Enfin, un atelier mécanique portant sur l'entretien du véhicule et les éléments de sécurité ainsi que sur l'apprentissage d'un changement de roue est proposé aux élèves.

De l'écoute pédagogique vous sera proposée.

En quoi consiste l'écoute pédagogique ? Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

L'examen pratique

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert bilane des compétences dans

retranscrit de façon formelle ce que vous avez fait dans une grille d'évaluation.

Bilan des compétences	Niveau d'appréciation			Autres compétences
	0	1	2	
Savoir situer et assurer la sécurité à bord				
Effectuer des vérifications de sécurité				
Connaître et utiliser les commandes				
Prendre l'information				
Adapter son itinéraire aux circonstances				
Appliquer la réglementation				
Communiquer avec les autres usagers				0 0 0
Partager la chaussée				0,5 0,5 0,5
Maintenir des espaces de sécurité				1 1 1
Bonne notation				
Mauvaise notation				
Total général				